

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA SOLUTION BORA CARE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) s'appliquent dans leur intégralité à toute utilisation de la Solution BORA CARE, éditée par la société BIOSENCY, société par actions simplifiée au capital de 507 130 € dont le siège social est situé 8 bis rue du Pressoir Godier, 35760 Saint-Grégoire, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 830 861 860 00013 RCS Rennes (ci-après désignée « BIOSENCY »).

Aussi, toute utilisation de la Solution BORA CARE implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.

Les CGU entrent en vigueur à l'égard de l'Utilisateur au jour de leur acceptation à partir de la page d'ouverture du Compte Utilisateur qui lui est personnel.

I - DÉFINITIONS

A chaque fois qu'ils seront utilisés dans le corps des présentes Conditions Générales, les termes ci-dessous auront la définition suivante :

Accessoires :

Les accessoires du Bracelet BORA BAND conformes aux normes en vigueur permettant sa fixation et son alimentation.

Administrateur(s) :

Toute(s) personne(s) physique(s) autorisée(s) par le CLIENT à créer et à gérer pour le compte de ce dernier des Comptes Patients et des Comptes Collaborateurs.

Administrateur(s) Distributeur :

Toute(s) personne(s) physique(s) autorisée(s) par le Distributeur à créer et à gérer pour le compte de ce dernier des Comptes Administrateur pour les Clients.

Administrateur général :

Un gestionnaire de comptes BIOSENCY qui intervient pour la maintenance de deuxième degré en cas de dysfonctionnement de la Plateforme rencontrée par l'un des Utilisateurs et après l'intervention infructueuse de l'Administrateur ou de l'Administrateur Distributeur le cas échéant.

Bracelet(s) « BORA BAND » :

Dispositif médical portatif de mesures ponctuelles de paramètres physiologiques, dédié aux insuffisants respiratoires chroniques et conçu par la société BIOSENCY.

Collaborateur(s) :

Toute(s) personne(s) physique(s) en charge de la télésurveillance de Patients pour le compte du Client.

CLIENT :

Toute(s) personne(s) morale(s) ou professionnel habilité(e)(s) par l'autorité de Santé compétente à assurer la télésurveillance de Patients conformément à la destination de la Solution BORA CARE, tels que notamment les prestataires de santé à domicile (PSAD), les établissements de santé (hôpitaux, cliniques, dispensaires), les EHPAD, les professionnels de santé libéraux, ou toute autre structure sanitaire ou médico-sociale, ayant souscrit un Abonnement directement auprès de BIOSENCY ou auprès d'un Distributeur de BIOSENCY en vue de la mise à disposition de la Solution BORA CARE auprès de Patients.

Distributeur :

Toute personne morale ayant conclu un contrat de distribution de la solution BORA CARE avec BIOSENCY.

Patient(s) :

Tou(t)(s) patient(s) du CLIENT à qui ce dernier met à disposition pendant une période déterminée la Solution BORA CARE.

Plateforme / Plateforme « BORA CONNECT » :

Dispositif médical correspondant à une plateforme web en mode SaaS accessible à l'adresse <https://bora-connect.com>, depuis un ordinateur ou d'une application mobile par les Utilisateurs disposant d'un Compte.

Professionnel(s) de santé :

Tou(t)(s) professionnel(s) de santé qui participe à la prise en charge d'un Patient et qui est habilité à consulter via un Compte Professionnel de santé les données générées dans le cadre de la télésurveillance assuré par le CLIENT.

Solution / Solution « BORA CARE » :

La solution de télésurveillance et de prévention dédiée aux insuffisants respiratoires chroniques et éditée par la société BIOSENCY, décrite dans le Contrat d'Abonnement et comprenant notamment : l'accès et les droits d'utilisation relatifs à la Plateforme BORA CONNECT, décrite dans la notice d'utilisation, ou un Kit Matériel composé du Matériel et des Accessoires mis à disposition, ou les deux.

Utilisateur(s) :

Tou(t)(s) Patient(s), Collaborateur(s), Professionnel(s) de santé, Administrateur(s) à l'exclusion des Administrateur(s) Distributeur.

II - OBJET

Les présentes CGU sont destinées à encadrer l'utilisation de la Solution BORA CARE par l'Utilisateur. Elles ont pour objet de définir les règles d'utilisation de la Solution BORA CARE ainsi que les droits et obligations respectifs des Utilisateurs, des Administrateurs Distributeurs et de BIOSENCY.

III - CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

1. Destination de la Solution BORA CARE – Conformité de l'utilisation à la destination

L'utilisation de la Solution BORA CARE par tout Utilisateur est soumise aux présentes CGU et aux lois et règlements en vigueur.

Tout Utilisateur prendra connaissance, sur le site <https://doc.bora-connect.com>, des caractéristiques essentielles, des contre-indications et limitations de la Solution BORA CARE, en particulier de la notice d'utilisation de la Plateforme BORA CONNECT et du Bracelet BORA BAND.

La Solution BORA CARE doit être utilisée conformément aux notices d'utilisation fournies par BIOSENCY au Distributeur ou au CLIENT. Elle est destinée à :

- enregistrer des paramètres physiologiques, notamment des paramètres cardiorespiratoires de manière périodique par les dispositifs médicaux compatibles décrits dans les notices d'utilisations.
- afficher ces données sur une plateforme web permettant la télésurveillance par un Professionnel de Santé. Ces informations permettent de suivre l'état physiologiques des patients notamment grâce à des notifications visuelles.

La Solution BORA CARE ne convient pas à la surveillance en continu des paramètres physiologiques du patient, aucune alarme n'est prévue.

2. Accès à la Plateforme – Comptes Utilisateurs

La Solution BORA CARE est mise à la disposition des Utilisateurs, à partir du site Web ayant pour adresse <https://bora-connect.com> et d'une application mobile au moyen d'un identifiant et d'un code d'accès.

Toute utilisation de la Solution BORA CARE implique l'activation préalable d'un Compte. Chaque Compte est personnel et inaccessibles.

L'Utilisateur reconnaît qu'il accède à une Plateforme ou une application mobile aux modalités d'accès sécurisées. Il s'engage à ne pas communiquer ses éléments d'authentification à des tiers.

La connexion au Compte Utilisateur personnel repose sur un système d'authentification fiable et sécurisé de l'Utilisateur.

Toute action réalisée par l'Utilisateur via son Compte personnel, à partir de ses éléments d'authentification sera réputée avoir été effectuée par l'Utilisateur et sous sa responsabilité exclusive.

Des Comptes distincts seront attribués selon le profil de l'Utilisateur :

- le Compte Collaborateur permet la télésurveillance des Patients ; l'identifiant et le code d'accès seront attribués par l'Administrateur ;
- le Compte Patients permet aux Patients d'accéder à l'historique de leurs données ; l'identifiant et le code d'accès seront attribués par l'Administrateur ou le Profession de santé ;
- le Compte Professionnel de santé permet la télésurveillance des Patients ; l'identifiant et le code d'accès peuvent être attribués par BIOSENCY.
- Le Compte Administrateur permet de gérer les Comptes Patients, les Comptes Collaborateur ainsi que les Comptes Administrateur ; l'identifiant et le code d'accès peuvent être attribués par BIOSENCY ou par un Administrateur.

Lors de la création de son Compte personnel, l'Utilisateur s'engage à saisir les données qui permettent son identification sous sa seule responsabilité, contrôle et direction et s'engage à communiquer des informations complètes, exactes et actualisées, et à ne pas usurper l'identité d'un tiers, ni à masquer ou modifier son âge.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur communiquerait des informations fausses, inexactes, trompeuses, incomplètes ou périmées, BIOSENCY se réserve la possibilité de suspendre ou refuser l'accès à la Plateforme.

Les Utilisateurs ne pourront utiliser la Plateforme que dans le cadre, et pour la finalité, permis par le Compte Utilisateur qui leur sera attribué.

Toute utilisation non conforme entraînera la possibilité pour BIOSENCY de suspendre l'accès à la Solution.

En cas de perte ou de vol de ses éléments d'authentification, ou encore de suspicion de leur utilisation par un tiers non autorisé, l'Utilisateur s'engage à en informer sans délai Biosency.

L'opposition notifiée par l'Utilisateur en cas de perte ou de vol ou de suspicion d'utilisation par un tiers non autorisé de ses éléments d'authentification prendra effet immédiatement à compter de cette notification.

Les éléments d'authentification de l'utilisateur seront désactivés par BIOSENCY, dans les meilleurs délais et de nouveaux éléments d'authentification provisoires seront adressés à l'Utilisateur.

L'Utilisateur devra modifier son mot de passe dès la connexion suivante.

3. Pré-requis techniques , configurations et mises à jour

Pour pouvoir utiliser la Solution BORA CARE, tout Utilisateur doit disposer d'un abonnement d'accès à Internet et s'assurer que la configuration de son matériel informatique est adaptée et compatible.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que l'intégralité des frais de connexion au réseau internet reste à sa charge exclusive.

L'Utilisateur doit également disposer d'un numéro de téléphone portable pour recevoir le code d'accès au Compte Utilisateur par SMS, faute de quoi il ne pourra pas utiliser la Solution BORA CARE.

L'utilisation de la Plateforme nécessite de disposer de certaines configurations ci-après définies : une connexion internet suffisamment rapide et un ordinateur et/ou un smartphone.

BIOSENCY se réserve le droit de faire évoluer la Solution BORA CARE. Des modifications techniques pourront intervenir sans préavis.

L'Utilisateur doit utiliser la version en cours validée de la Solution BORA CARE. En aucun cas, une ancienne version de la Solution ne peut être utilisée. L'Utilisateur s'interdit de s'opposer par un quelconque moyen technique à la mise à jour de la Solution.

La Solution et ses services sont accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sous réserve des suspensions en raison notamment de pannes, de défaillance ou de paralysie du réseau, du système et/ou des moyens de communication, ainsi que des interventions de maintenance et de corrections requises pour la mise à jour et le bon fonctionnement de la Solution.

4. Préalable à l'accès au Compte Utilisateur - Acceptation des CGU et prise de connaissance de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel

L'accès à la Solution ne se fait qu'à l'issue d'une procédure permettant de s'assurer de l'acceptation des CGU, de l'acceptation du traitement des données de santé des patients et de la prise de connaissance par l'Utilisateur de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel concernant la collecte et le traitement de données le concernant accessible par l'Utilisateur à l'adresse : <https://doc.bora-connect.com>.

5. Identification électronique par Pro Santé Connect

Pro Santé Connect est un téléservice mis en œuvre par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) contribuant à simplifier l'identification électronique des professionnels intervenant en santé. L'utilisateur peut se connecter grâce à sa carte CPS, avec un lecteur de cartes et les composants nécessaires. Les conditions générales d'utilisation de Pro Santé Connect sont disponibles sur le site de l'ANS.

IV - DROITS D'UTILISATION

1. Propriété intellectuelle

La Solution BORA CARE, y compris les Bracelets BORA BAND et la Plateforme BORA CONNECT, ainsi que les Accessoires et Matériels et Services, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle de BIOSENCY.

Les Conditions Générales d'Utilisation n'ont ni pour objet, ni pour effet, de conférer des droits de propriété intellectuelle de BIOSENCY, de quelque nature que ce soit (notamment brevets, marques, droits d'auteur, dessins et modèles, portant notamment sur des inventions brevetables ou non, connaissances, savoir-faire, logos...), à l'Utilisateur ou à l'Administrateur.

L'Utilisateur et/ou l'Administrateur n'est pas autorisé à déposer des demandes de brevet ni revendiquer d'autres droits de propriété intellectuelle sur la base des informations communiquées par BIOSENCY en exécution des Conditions Générales d'Utilisation.

L'Utilisateur et/ou l'Administrateur n'est pas autorisé à utiliser les droits de propriété intellectuelle de BIOSENCY autrement que ce qui est expressément prévu par les Conditions Générales d'Utilisation. L'Utilisateur s'interdit tout acte susceptible de porter atteinte à ce droit de propriété.

2. Durée d'utilisation

La durée d'utilisation de la Solution BORA CARE est limitée à la durée d'ouverture et de validité du Compte Utilisateur correspondant. Cette durée ne peut excéder celle de la durée du Contrat d'Abonnement du CLIENT à la Solution BORA CARE. L'ensemble des Comptes Utilisateurs sera clôturé et les droits d'utilisation résiliés au terme du Contrat d'Abonnement souscrit par le CLIENT.

Les Comptes Utilisateurs pourront également être clôturés et les droits d'utilisation résiliés en cas de manquement à l'une quelconque des obligations décrites aux présentes CGU ou à la législation en vigueur.

À tout moment, l'Utilisateur a la possibilité de clôturer son Compte Utilisateur. Les Comptes Collaborateurs et les Comptes Patients peuvent être clôturés sur demande de l'Utilisateur adressée à l'Administrateur. Les Comptes Administrateurs et les Comptes Professionnels de santé peuvent être clôturés sur demande de l'Utilisateur adressée à l'Administrateur.

Les comptes Administrateurs peuvent être clôturés à la demande adressée par le gestionnaire du compte Administrateur à BIOSENCY.

La fermeture de son Compte personnel n'entraînera pas la suppression automatique de l'ensemble des données à caractère personnel le concernant, qui seront conservées dans les conditions décrites dans la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel.

L'Utilisateur ne sera plus en mesure d'accéder à la Solution après la clôture de son Compte.

3. Étendue des droits d'utilisation concédés

L'Utilisateur bénéficie d'un droit non exclusif d'utiliser la Solution, pour les seuls besoins de l'utilisation de son Compte Utilisateur, pour la durée d'utilisation.

Sauf accord écrit préalable contraire de BIOSENCY, les Utilisateurs et les Administrateurs s'interdiront tout type d'usage non expressément autorisé par les présentes Conditions Générales.

D'une manière générale et sauf accord écrit préalable contraire de BIOSENCY, les Utilisateurs utiliseront la Solution conformément aux conditions générales d'utilisation telles qu'édictées par BIOSENCY.

Les Utilisateurs s'interdiront notamment de/d' :

- afficher, émettre, télécharger et/ou transmettre, par e-mail ou de toute autre manière, tout contenu :
 - o contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui ;
 - o incitant à la haine ou la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ;
 - o menaçant une personne ou un groupe de personnes ;
 - o qui serait non approprié au regard de ses destinataires ;
 - o à caractère pornographique, pédophile ou zoophile ;
 - o incitant à commettre un délit, des actes violents, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerres ou des crimes contre l'humanité ou incitant au suicide ;
 - o en violation du caractère privé des correspondances ;
 - o qui serait trompeur ou non conforme à la réalité ;
 - o comprenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur, ou outil de télécommunication, sans que cette énumération ne soit limitative ;
 - o permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels, des logiciels permettant les actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunication, des virus et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens ;
 - o qui, d'une manière générale, serait contraire à la loi en vigueur en France ;
- perturber le flux normal des dialogues, accélérer le rythme de défilement de l'écran de telle manière que les Utilisateurs se trouvent dans l'impossibilité de suivre et de taper leur dialogue, ou commettre toute autre action ayant un effet perturbateur similaire entravant la capacité des Utilisateurs de communiquer en temps réel ;
- entraver ou perturber les services de la Solution, les serveurs, les réseaux connectés aux Services, ou refuser de se conformer aux conditions requises, aux procédures, aux règles générales ou aux dispositions réglementaires applicables aux réseaux connectés aux Services ;
- utiliser la Solution de manière qui pourrait, de quelque manière que ce soit :
 - o porter atteinte aux droits et intérêts de tiers ;
 - o rendre inutilisable, surcharger ou endommager la Plateforme et/ou ses services ;
 - o nuire et empêcher l'utilisation normale et la jouissance de la Solution aux autres Utilisateurs ;
- tenter d'induire en erreur BIOSENCY en usurpant le nom ou la dénomination sociale d'autres personnes ;
- contrefaire des en-têtes ou manipuler de toute autre manière l'identifiant, de manière à dissimuler l'origine du contenu transmis via la Plateforme ;
- reproduire, copier, revendre, ou exploiter dans un but commercial, quel qu'il soit, tout ou partie des Services, toute utilisation des Services, ou tout droit d'accès aux Services ;
- violer, intentionnellement ou non, toute loi ou réglementation nationale ou internationale en vigueur.

Les Utilisateurs et les Administrateurs sont seuls et entièrement responsables du contenu qu'ils affichent, émettent, téléchargent et/ou transmettent, par courrier électronique ou de toute autre manière, sur la Solution, la responsabilité de BIOSENCY ne pouvant être inquiétée de ce fait.

D'une manière générale, en cas d'inexécution par un Utilisateur ou un Administrateur de l'une quelconque des obligations mises à sa charge par les présentes Conditions Générales, de toute autre stipulation contractuelle particulière mise à sa charge, ses droits d'utilisation correspondants pourront être immédiatement et de plein droit suspendus et/ou résiliés, par simple avis.

V - RESPONSABILITÉS – MISES EN GARDE

1. Mises en garde des Utilisateurs

L'Utilisateur reconnaît que l'utilisation qu'il fait des informations et des fonctionnalités de la solution se fait sous ses seuls contrôle, direction et responsabilité.

2. Mises en garde spécifiques à l'attention du CLIENT et des Professionnels de santé

Pour rappel, la responsabilité du Professionnel de santé lorsqu'il a recours à la télésurveillance est la même que dans ses autres activités professionnelles. Il est le seul responsable de son jugement professionnel et engage pleinement sa responsabilité civile professionnelle.

L'organisation de la télésurveillance peut prévoir de s'appuyer sur des protocoles de coopération tels que définis à l'article 66 de la loi OTSS du 24 juillet 2019. Dans un tel cadre, les professionnels de santé travaillant en équipe peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération pour mieux répondre aux besoins des patients. Par des protocoles de coopération, ils opèrent entre eux des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de prévention ou réorganisent leurs modes d'intervention auprès du patient.

Les Collaborateurs et les Professionnels de santé pourront accéder aux données des Patients dont ils assurent la télésurveillance, après leur authentification forte, dans le respect du secret professionnel et des règles d'échange et de partage de données couvertes par le secret médical (article L1110-4 du Code de la Santé Publique et sanctions pénales correspondantes) auxquels ils sont soumis. Il leur revient d'informer et d'obtenir le consentement des Patients quand il est requis, à cet effet.

L'attention des Collaborateurs et des Professionnels de santé est attirée sur le fait que leurs Comptes Utilisateurs sont susceptibles de contenir des données relatives à la santé des Patients. Compte tenu de leur sensibilité, il est mis en garde sur la nécessité de veiller aux accès des tiers à leurs Comptes. Les Collaborateurs et les Professionnels de santé mettent en œuvre sous leur responsabilité l'ensemble des mesures de sécurité utiles et pertinentes pour les besoins de la protection des accès à leurs Comptes Utilisateurs personnels.

L'utilisation de la Solution par les Collaborateurs et les Professionnels de santé dans le cadre de la télésurveillance des Patients ne dilue pas leurs obligations légales, réglementaires et déontologiques ainsi que leur responsabilité professionnelle. Ils utilisent la Solution sous leurs seuls contrôle, direction et responsabilité.

BIOSENCY ne peut être tenue responsable de l'interprétation ou de l'utilisation des données obtenues par l'intermédiaire de la Solution, ni des conséquences qui en découlent.

3. Responsabilités de Biosency

BIOSENCY garantit en tant que fabricant la conformité des Bracelets BORA BAND et de la Plateforme BORA CONNECT, en tant que dispositifs médicaux, à la réglementation et aux normes applicables françaises et européennes en vigueur.

La Solution BORA CARE a été conçue pour être conforme à la réglementation applicable en France, y compris la réglementation européenne applicable en France. En cas de mise à disposition et d'utilisation de la Solution BORA CARE en dehors du territoire français, il revient au CLIENT de s'assurer au préalable que les réglementations et normes locales le permettent.

La Solution BORA CARE doit être utilisée conformément à la notice d'utilisation fournie par BIOSENCY, pour la destination prévue dans la notice. La responsabilité de BIOSENCY ne peut être engagée en cas d'utilisation non-conforme à la notice d'utilisation. En particulier, comme indiqué dans la notice d'utilisation, la Solution Bora ne doit pas être utilisée dans le cadre de la surveillance en continue : le Bracelet BORA Band est destiné à enregistrer des paramètres physiologiques (notamment SpO2, fréquence respiratoire, fréquence cardiaque,) de manière périodique et aucune alarme n'est prévue afin de permettre la surveillance continue. La Solution BORA CARE ne convient pas aux unités d'urgence ou aux unités de soins intensifs.

BIOSENCY ne pourra notamment pas être tenue pour responsable des dommages consécutifs à/au :

- ✓ une utilisation non-conforme à la notice d'utilisation de tout ou partie de la Solution BORA CARE ;
- ✓ un dysfonctionnement de tout ou partie de la Solution BORA CARE qui :
 - serait causé par des modifications apportées à tout ou partie des composants de la Solution BORA CARE, par tout tiers non habilité par BIOSENCY ;
 - ne serait pas imputable à la Solution BORA CARE. BIOSENCY ne pourra par ailleurs pas être tenue pour responsable :
- ✓ des dommages causés à des biens distincts de la Solution BORA CARE ;
- ✓ de l'adéquation de la Solution BORA CARE aux besoins des Utilisateurs (qui relève en effet de l'appréciation de ces derniers) ;
- ✓ d'une quelconque contamination par un virus des fichiers des Utilisateurs et des conséquences éventuellement dommageables de cette contamination.

BIOSENCY ne répondra pas des dommages imprévisibles, ni des dommages indirects et/ou immatériels tels que notamment les manques à gagner, les préjudices financiers, les préjudices commerciaux, les pertes de clientèle, les pertes de commande, les préjudices moraux ou d'ordre privé, consécutifs à ses interventions et prestations.

La responsabilité de BIOSENCY ne pourra aucunement être recherchée au titre des actes relevant de l'activité du CLIENT et des Professionnels de santé.

La responsabilité de BIOSENCY ne pourra pas être engagée en cas de force majeure telle que définie ci-après :

Force Majeure : Sont considérés comme cas de force majeure eu égard aux obligations de BIOSENCY, les événements de force majeure tels que définis par l'article 1218 du Code civil et plus largement les cas de guerre, épidémie, pandémie, explosion, actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, bris de machine, incendie, tempête, dégâts des eaux, grèves totales ou partielles, actes de gouvernement, les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire, les blocages et défaillances des moyens de transport ou d'approvisionnement des réseaux de télécommunications, les blocages et défaillances des réseaux informatiques (y compris les réseaux commutés des opérateurs de télécommunication), les défaillances du réseau public de distribution d'électricité, les pertes de connectivité Internet, qui serait de nature à retarder ou à empêcher l'exécution des engagements de BIOSENCY.

BIOSENCY se réserve le droit de suspendre provisoirement ou définitivement l'accès à la Solution, sans délai, ni contrepartie de quelque nature que ce soit en cas de force majeure ou de faits techniques ou réglementaires indépendants de sa volonté.

4. Responsabilité des Distributeurs

La Solution peut être mise en œuvre par un Distributeur agréé.

Dans ce cas, toute personne qui a bénéficié d'une licence d'utilisation de la solution BORA CARE auprès d'un Distributeur agréé, doit adresser toutes les demandes liées au prix, la maintenance, le fonctionnement de la plateforme ou tout autre problème qui peut être lié à l'utilisation de la solution BORA CARE directement à ce Distributeur. Biosency ne sera en aucun cas responsable pour tout type de problèmes liées à l'utilisation de la solution BORA CARE par le réseau d'utilisateurs créé par le Distributeur.

VI - SÉCURITÉ – DONNÉES PERSONNELLES

1. Hébergement :

BIOSENCY fait héberger la Plateforme par la société Pictime qui bénéficie d'une Certification Hébergeur de Données de Santé.

2. Réversibilité :

BIOSENCY s'engage à assurer la réversibilité des données chargées sur la Plateforme par le CLIENT, les Administrateurs, les Collaborateurs et les Patients dans un format exploitable.

3. Données personnelles

Les données personnelles des Utilisateurs sont traitées par BIOSENCY conformément à la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel accessible à l'adresse : <https://doc.bora-connect.com/>.

VII - MODIFICATIONS DES CGU ET CESSION

BIOSENCY se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU ou les règles concernant l'utilisation de la Solution BORA CARE.

Toute autre condition en contradiction avec les présentes Conditions Générales ne sera prise en compte que si elle a été acceptée de manière expresse et écrite par BIOSENCY.

Les modifications apportées seront notifiées aux utilisateurs via la Solution BORA CARE ou par email. L'Utilisateur pourra alors être invité à les accepter à nouveau. Le fait de continuer à utiliser la Solution après toute modification des CGU entraîne l'acceptation des modifications des CGU.

BIOSENCY peut céder les présentes CGU à tout moment à une filiale ou à un successeur, quelle que soit l'opération.

L'Utilisateur n'est pas autorisé à céder les droits dont il dispose en application des présentes CGU à un tiers, sans l'autorisation expresse et préalable de BIOSENCY.

VIII - DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français. En cas de litige, sauf disposition d'ordre public applicable contraire, tout différend ayant trait aux présentes Conditions Générales SERA DE LA SEULE COMPÉTENCE DU TRIBUNAL DE COMMERCE (FRANCE) DU RESSORT DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ BIOSENCY, MÊME EN CAS DE RÉFÉRÉ, D'APPEL EN GARANTIE, DE DEMANDE INCIDENTE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.